

ASSC CFC ord. 2017

2021-2022

Form. raccourcie ASSC 1ère année

mercredi
21.04.2021
08h00-11h30

**Soutenir les clientes et clients présentant des troubles
du comportement**
Maladie d'Alzheimer
C.5

Rue de l'Hôpital 48- 2800 Delémont
Salle Myrtille - Bâtiment des baies

mercredi
21.04.2021
12h45-16h00

**Soutenir les clientes et clients présentant des troubles
du comportement**
Validation de Naomie Feil
C.5

Rue de l'Hôpital 48- 2800 Delémont
Salle Myrtille - Bâtiment des baies

 Pour les cours comportant ce symbole, les apprentis doivent obligatoirement porter leurs habits professionnels.

Informations complémentaires

Selon le plan de formation d'OdaSanté, 34 jours de cours interentreprises sont à organiser durant les 3 ans de formation ASSC (20 jours CIE pour la formation raccourcie qui se déroule sur 2 ans)

Les plannings des CIE (cours interentreprises), mis à jour, sont disponibles sur le site internet de l'OrTra jurassienne santé-social:

www.ortraju.ch

- Les habits professionnels sont obligatoires pour tous les cours portant le symbole du T-shirt (voir ci-dessous, en bas de page)
- Il est indispensable de se munir du cahier didactique correspondant à la compétence pour chaque CIE
- Toute absence à un cours interentreprise doit être communiquée au plus vite à l'OrTra jurassienne santé-social (-> justificatif d'absence via site internet de l'OrTra jurassienne santé-social)
- Chacun-e doit se conformer au règlement CIE distribué au début de sa formation

Liens utiles :

www.divssa.ch (école EMS2 à Delémont)

www.jura.ch/fr/Autorites/Administration/DFCS/Formation-postobligatoire-SFP.html

(service de la formation postobligatoire du canton du Jura)

www.odasante.ch

www.savoirsocial.ch

www.professionsante.ch

www.orientation.ch

www.mon-app.ch (recherche places d'apprentissage)

[www.facebook.com/OrTra JU santé-social](https://www.facebook.com/OrTra_JU_santé-social)

Où nous trouver ?

OrTra jurassienne santé-social
(bâtiment orange – 1^{er} étage)

Rue de la Molière 13

CH-2800 Delémont



 Pour les cours comportant ce symbole, les apprentis doivent obligatoirement porter leurs habits professionnels.